



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question orale n° 1308

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes suscitées par l'ouverture d'un nouveau couloir aérien selon un axe Chartres-Melun survolant le Parc naturel régional du Gâtinais, proposition émanant de la direction générale de l'aviation civile (DAGC) afin de faire face à l'accroissement du trafic aérien. Informés de ces menaces par voie de presse, les élus locaux se sont mobilisés afin que l'Etat et les autorités compétentes n'entreprennent rien de définitif sans engager une large concertation avec eux et les habitants concernés. Par communiqué de presse en date du 20 décembre dernier, le ministre a annoncé que les commissions consultatives de l'environnement des aéroports d'Orly et de Roissy seraient consultées dès janvier sur cette réorganisation de la circulation aérienne, que l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) serait également saisie du projet et rendrait un avis au ministre, et enfin que le projet retenu serait soumis à un organisme extérieur devant rendre un avis pour le 20 mars prochain, organisme placé sous l'égide d'un comité de suivi regroupant des représentants des élus et de l'Etat. Or, il apparaît que les nouvelles commissions consultatives de l'environnement, dont la composition et les règles de fonctionnement ont été réformées par la loi du 12 juillet 1999 et par le décret du 16 février 2000, ne sont toujours pas en place ; par ailleurs, il paraît difficile pour ces commissions de délibérer sans être en possession d'un dossier complet. Il rappelle également que le 15 décembre 1998, le ministre avait annoncé lors d'une table ronde sur Orly une révision du Plan de gêne sonore et que deux ans après, les riverains attendent toujours les mesures leur permettant d'insonoriser leurs lieux de vie. Il rappelle également que la charte de qualité de l'environnement sonore de l'aéroport d'Orly prise le 20 avril dernier n'a, à ce jour, eu aucun début d'exécution. Face à ces effets d'annonces laissés sans suites concrètes, les promesses faites aujourd'hui suscitent beaucoup de scepticisme. Dans ces conditions, quel crédit peuvent accorder, en effet, les Seine-et-Marnais à ces déclarations ? Légitimement attachés à leur qualité de vie, ils craignent aujourd'hui que, face à l'objectif d'écouler un trafic toujours plus important, les problèmes environnementaux aient peu de poids. Constatant que malgré leur mobilisation, aucun élu Seine-et-Marnais n'a été saisi officiellement du projet et encore moins associé aux travaux de réflexions, il demande un état précis de l'avancement de ce dossier ainsi qu'un calendrier précis des consultations.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Mignon a présenté une question, n° 1308, ainsi rédigée :
« M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes suscitées par l'ouverture d'un nouveau couloir aérien selon un axe Chartres-Melun survolant le Parc naturel régional du Gâtinais, proposition émanant de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin de faire face à l'accroissement du trafic aérien. Informés de ces menaces par voie de presse, les élus locaux se sont mobilisés afin que l'Etat et les autorités compétentes n'entreprennent rien de définitif sans engager une large concertation avec eux et les habitants concernés. Par communiqué de presse en date du 20 décembre dernier, le ministre a annoncé que les commissions consultatives de l'environnement des aéroports d'Orly et de Roissy seraient consultées dès janvier sur cette réorganisation de la circulation aérienne, que l'autorité de

contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) serait également saisie du projet et rendrait un avis au ministre, et enfin que le projet retenu serait soumis à un organisme extérieur devant rendre un avis pour le 20 mars prochain, organisme placé sous l'égide d'un comité de suivi regroupant des représentants des élus et de l'Etat. Or il apparaît que les nouvelles commissions consultatives de l'environnement, dont la composition et les règles de fonctionnement ont été réformées par la loi du 12 juillet 1999 et par le décret du 16 février 2000, ne sont toujours pas en place. Par ailleurs, il paraît difficile pour ces commissions de délibérer sans être en possession d'un dossier complet. Il rappelle également que, le 15 décembre 1998, le ministre avait annoncé lors d'une table ronde sur Orly une révision du Plan de gêne sonore et que, deux ans après, les riverains attendent toujours les mesures leur permettant d'insonoriser leurs lieux de vie. Il rappelle également que la charte de qualité de l'environnement sonore de l'aéroport d'Orly prise le 20 avril dernier n'a, à ce jour, eu aucun début d'exécution. Face à ces effets d'annonce laissés sans suites concrètes, les promesses faites aujourd'hui suscitent beaucoup de scepticisme. Dans ces conditions, quel crédit peuvent accorder, en effet, les Seine-et-Marnais à ces déclarations ? Légitimement attachés à leur qualité de vie, ils craignent aujourd'hui que, face à l'objectif d'écouler un trafic toujours plus important, les problèmes environnementaux aient peu de poids. Constatant que, malgré leur mobilisation, aucun élu seine-et-marnais n'a été saisi officiellement du projet et encore moins associé aux travaux de réflexions, il demande un état précis de l'avancement de ce dossier ainsi qu'un calendrier précis des consultations.»

La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, faute d'avoir obtenu une réponse à ma question écrite parue au Journal officiel du 20 novembre dernier, je souhaite une nouvelle fois appeler votre attention sur les inquiétudes suscitées par l'ouverture d'un nouveau couloir aérien sur l'axe Chartres-Melun, au-dessus du parc naturel régional du Gâtinais, de l'agglomération melunaise et de la ville nouvelle de Sénart, dans le cadre d'un projet de réorganisation de la circulation aérienne conduit par la DGAC, compte tenu de l'augmentation du trafic, du doublement des pistes de Roissy et de la perspective d'une troisième plate-forme.

Informés de ces menaces par voie de presse à la fin de l'année dernière, les élus locaux se sont mobilisés pour que l'Etat et les autorités compétentes n'entreprennent rien de définitif sans que soit engagée avec eux et les habitants concernés une large concertation.

Par communiqué de presse en date du 20 décembre dernier et après avoir reçu les délégations d'élus, vous avez annoncé que les commissions consultatives de l'environnement des aéroports d'Orly et de Roissy seraient consultées en janvier sur cette réorganisation de la circulation aérienne, que l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires serait également saisie du projet et rendrait un avis, et enfin que le projet retenu serait soumis à un organisme extérieur devant rendre un avis pour le 20 mars prochain, organisme placé sous l'égide d'un comité de suivi regroupant des représentants des élus et de l'Etat.

Or il apparaît que les nouvelles commissions consultatives de l'environnement, dont la composition et les règles de fonctionnement ont été réformées par la loi du 12 juillet 1999 et par le décret du 16 février 2000, ne sont toujours pas en place. Par ailleurs, il est difficile pour ces commissions de délibérer sans être en possession d'un dossier complet et précis.

Je rappelle que, le 15 décembre 1998, vous aviez annoncé, monsieur le ministre, lors d'une table ronde sur Orly, une révision du plan de gêne sonore. Or, à ce jour, les riverains attendent toujours les mesures leur permettant d'insonoriser leurs lieux de vie. Par ailleurs, la charte de qualité de l'environnement sonore de l'aéroport d'Orly du 20 avril dernier n'a toujours pas reçu le moindre début d'exécution.

Face à ces effets d'annonce sans suite, les promesses que vous faites aujourd'hui, monsieur le ministre, suscitent beaucoup de scepticisme.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Oh !

M. Jean-Claude Mignon. Quel crédit peuvent en effet accorder à vos déclarations les habitants des zones concernées par ce projet de nouveau couloir aérien ? Légitimement attachés à leur qualité de vie, ils craignent que, face à l'objectif d'écouler un trafic toujours plus important, les problèmes environnementaux aient peu de poids.

Constatant que, malgré leur mobilisation, aucun élu seine-et-marnais n'a été officiellement saisi du projet et encore moins associé aux travaux de réflexion, hormis une réunion globale d'information à la préfecture, je vous remercie, monsieur le ministre, de m'indiquer l'état précis d'avancement de ce dossier ainsi que le calendrier précis des consultations.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous êtes sévère ! Vous savez bien que j'ai reçu des élus de Seine-et-Marne, d'ailleurs, vous en étiez !

M. Jean-Claude Mignon. Certes !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. La loi du 12 juillet 1999 a renforcé, comme vous l'avez dit, le rôle des commissions consultatives de l'environnement en modifiant leur composition.

J'ai demandé au préfet de région de mettre en place celles des aéroports d'Orly et de Roissy dès le résultat des prochaines élections connu. Ainsi renouvelées, elles seront convoquées au mois de mai pour rendre un avis sur le projet de réorganisation de la circulation aérienne en région parisienne. Un premier point d'information a déjà été fait devant la commission de Roissy, le 19 janvier; un autre le sera devant celle d'Orly le 2 février.

Au-delà des modalités de concertation de nature institutionnelle via ces commissions et l'ACNUSA, que nous avons mise en place par la loi, j'ai souhaité, comme vous l'avez dit, compléter le dispositif de concertation par la mise en oeuvre d'un comité de suivi regroupant des élus des départements d'Ile-de-France. J'ai également demandé à l'agence européenne EUROCONTROL, sous l'égide du comité de suivi, de mener dans les trois mois une expertise technique indépendante sur le schéma de circulation aérienne en région parisienne et sur ses possibilités d'évolution.

Ce dispositif de concertation, dont on ne peut nier l'existence, devrait ainsi officiellement prendre le relais des réunions d'information qui ont déjà été organisées par mes services, notamment avec des élus de Seine-et-Marne.

Les préfets assureront la concertation locale avec les élus et les associations de riverains, et je peux vous dire que l'attitude du Gouvernement, qui a le souci de préserver l'intérêt de tous, n'est en aucune façon figée, et que les préoccupations environnementales sont parfaitement intégrées aux réflexions en cours.

A l'occasion de l'extension de l'aéroport de Roissy, je me suis engagé à réformer en profondeur le mode d'élaboration des plans de gêne sonore. Le dispositif d'aide aux riverains a déjà été renforcé et la loi de finances pour 1998 a prévu le doublement en deux ans de la taxe «bruit» perçue auprès des exploitants afin d'alimenter le fonds d'aide aux riverains.

Par ailleurs, un décret du 27 novembre 1998 a amélioré le régime de l'aide, en abaissant le «ticket modérateur» restant à la charge des propriétaires les plus modestes. En supprimant la référence à la dernière mutation, les conditions ouvrant le bénéfice de l'aide à tous les logements construits avant la publication du plan d'exposition au bruit et du plan de gêne sonore ont été assouplies.

Un nouvel indice permettant de mieux traduire la gêne occasionnée par le trafic aérien sera prochainement proposé par l'ACNUSA. Sur cette nouvelle base, un nouveau plan de gêne sonore sera mis à l'étude et présenté à la commission consultative de l'environnement, puis soumis à l'ACNUSA.

Ces éléments de réponse devraient vous rassurer: ils précisent la concertation mise en oeuvre et les propositions du Gouvernement en vue d'améliorer les choses.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Je vous remercie, monsieur le ministre. Ces éléments de réponse seront transmis aux habitants concernés par le projet de troisième couloir aérien. Dans ma question, j'avais indiqué - mais je tiens à le préciser à nouveau - que vous aviez effectivement reçu des élus des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, j'en profite pour dire à nouveau que, comme à un très grand nombre de mes collègues et de nos concitoyens, il me paraît important de tenir compte, dans la recherche d'une solution, de l'hyper-saturation de l'espace aérien de la région parisienne; ainsi devrait-on développer les plates-formes aéroportuaires déjà fortement desservies, notamment par les trains à grande vitesse; cela nous semblerait frappé au coin du bon sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1308

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 487

Réponse publiée le : 31 janvier 2001, page 864

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 2001